

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique SCAB 80 WG

de la société SHARDA CROPCHEM ESPAÑA S.L.
enregistrée sous le n°2021-1149

La modification des informations déclarées (notification d'une nouvelle source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ANSES
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit

Nom du produit	SCAB 80 WG TAVTA CAPTON POMCAP
Type de produit	Générique
Titulaire	SHARDA CROPCHEM ESPAÑA S.L. Carril Condomina n°3, 30006 Murcia, Espagne
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	800 g/kg - captane
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	709-2014.01
Numéro d'AMM	2170687
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 16 JUIL. 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché

Frédérique TOUFFET